

Signature d'une convention entre notre pays et le CICR

Une convention entre notre pays et Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a été signée hier dimanche après midi à Nouakchott. Cette convention porte sur les actions humanitaires de ce comité international à l'endroit des personnes objet de privation de liberté. Cette convention a été signée cote mauritanien par le ministre de la Justice M. Diabira Bakary et par le chef de la Délégation régionale du CICR au Maghreb Arabe, M. Bernard Pfefferlé. Cette convention comprend 15 articles portant sur la détention préventive et ses conditions. La cérémonie s'est déroulée en



présence du secrétaire général de ministère de la Justice, du directeur des prisons, du Procureur général près la Cour Suprême au même ministère.